Paris, auraient-ils réussi? auraient-ils pu ensuite traiter avec Versailles dans des conditions telles que le triomphe de la République fût complet? Je l'ignore. J'ignore aussi si M. Gambetta, en venant mettre dans la balance le poids de sa grande autorité, au lieu de rester hors du mouvement à Saint-Sébastien, n'aurait pas pu, plus encore que les députés républicains de Paris, faire réussir le mouvement dans les limites où son triomphe était désirable et possible, empêcher de cette manière l'écrasement de Paris, le désarmement des gardes nationales, l'effondrement du parti républicain. (Murmures.)

J'estime avec Lockroy, Floquet et Clémenceau, qui donnèrent leur démission à cette époque, qu'il était bon de le tenter; et, pour ma part, du fond de ma Provence, dans les limites de mes forces, je n'ai cessé, dans les journaux que je rédigeais alors, de défendre sinon la Commune, du moins le mouvement parisien.

Quoi qu'il en soit, si des fautes ont été commises à l'époque de la Commune, il faut bien reconnaître que la Commune elle-même a été la conséquence des fautes antérieures et que c'est sur les hommes du 4 septembre que le parti républicain doit faire peser les plus lourdes responsabilités.

Paris une fois vaincu, les gardes nationales une fois désarmées, il est certain que nous n'avions plus de force révolutionnaire dans le pays, et que — sauf une de ces émotions universelles comme en aurait produit une la restauration de Henri V — nous ne pouvions plus lutter que sur le terrain parlementaire et sur le terrain électoral.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 3 novembre.

Tous nos journaux sont remplis de détails sur les discussions des réunions parlementaires préparatoires; vous me dispenserez de les reproduire. C'est le commencement du fatras politique de la logomachie des partis. Que de paroles inutiles déjà prodiguées, que d'agitations et d'intrigues! « Il faut bien chauffer le four parlementaire, » disait ce matin un misanthrope de la droite.

Quoique disent donc tous les journaux des dispositions des divers groupes, une inconnue se dresse devant nous, et les plus perspicaces sont bien forcés de reconnaître que leur incertitude est absolue : mode de scrutin, crise ministérielle, ces deux questions sont intimement liées l'une à l'autre, et l'on ne saurait dire si l'une et l'autre seront résolues dans le sens conforme aux intentions du gouvernement. Ce n'est guère que lundi prochain que pourra commencer sérieusement le travail de pointage qui permettra d'établir les forces respectives des ministres et de leurs adversaires.

Au début de cette session, et comme point de départ, nous ne trouvons qu'un seul fait qui demeure bien établi, c'est l'accord du ministère sur la question électorale. On peut constater que, depuis quelques jours, les journaux républicains ont cessé de parler d'un prétendu antagonisme entre M. Buffet et MM. Dufaure et Léon Say. Les ministres se présenteront devant l'Assemblée parfaitement décidés à défendre le scrutin uninominal; et c'est, dit-on, M. Dufaure qui portera tout d'abord la parole au nom du gouvernement. Messieurs les radicaux ont vraiment grand tort de revendiquer comme étant de leurs amis l'honorable garde des sceaux, et il le leur fera bien voir une fois de plus.

Il y a des gens qui s'occupent déjà de ce qui doit arriver si M. Buffet donne sa démission à la suite d'un échec parlementaire.

Le *Times* s'est fait l'écho des bruits qui ont couru à ce sujet, et d'après lesquels le maréchal constituerait un ministère extra-parlementaire et convoquerait le peuple à l'effet de se prononcer sur le maintien de ses pouvoirs jusqu'en 1880. Voilà qui n'est guère vraisemblable, du moins en ce qui concerne le plébiscite, mais si M. Buffet devait se retirer devant un vote de défiance de l'Assemblée, il ne serait pas étonnant que le maréchal, pour couper court à toutes les compétitions, choisit les ministres en dehors de l'Assemblée. Il est bien certain que si la loi interdisait aux députés de devenir ministres, il n'y aurait jamais de crise ministérielle.

La loi sur la presse n'est pas encore prête; elle ne pourra donc être déposée dès l'ouverture de la session. On comprend, d'ailleurs, que les dispositions et la présentation de cette loi soient subordonnées entièrement au résultat des débats sur la loi électorale. Il en sera de même pour les lois relatives à la nomination des maires et à l'état de siége.

Je dois revenir sur un sujet dont je ne vous ai dit que deux mots il y a quelques jours : le manifeste du gouvernement Russe. Nos journaux publient le texte de ce document; vous pourrez le juger vous-même. Mais il faut que vous sachiez que le monde diplomatique est fort ému de cet incident, qui fait prévoir, à courte échéance, une levée de boucliers de tous les sujets chrétiens de la Turquie. Le siècle ne se passera pas sans que les Turcs soient complétement expulsés du territoire européen et refoulés en Asie. Je vous résume en quelques lignes ce qui se répète à propos du manifeste russe.

Le roi de Danemark n'est pas venu à Paris, il a seulement traversé une partie du territoire français pour se rendre de Berlin en Angleterre, par Calais et Douvres.

La République française et le *Siècle* n'ont pas paru ce matin ; ils n'ont pas voulu fêter la Toussaint, qui est une fête religieuse, mais ils célèbrent la fête des Morts : voilà qui n'est guère logique pour des libres-penseurs.

La désignation des cinq candidats au Sénat pour le département de la Seine ne marchera pas toute seule. Le *Rappel* a proposé une candidature ouvrière. L'idée a été accueillie avec empressement, mais il paraît que les ouvriers se défient des comités occultes qui font les candidatures. Le *Rappel* a adhéré à la protestation qui lui a été adressée à ce propos et il déclare que le candidat ouvrier au Sénat devra être désigné par la représentation la plus large possible de la classe ouvrière. Voilà où commence la difficulté; je ne crois pas que le champ de Mars fût assez grand pour contenir tous les électeurs ouvriers de la Seine, réunis en conférence électorale, et hors ce procédé il faudrait avoir recours au suffrage à plusieurs degrès. La question sera encore résolue, comme pour Barodet, par un comité inconnu et sans mandat.

Les Bouffes Parisiennes donnent ce soir la première représentation de *la Créole*, une nouvelle opérette d'Offenbach. En moins d'un mois voilà trois partitions du maestro qui voient le feu de la rampe à Paris. Nous souhaitons à *la Créole* le succès du *Voyage dans la Lune*.

(Autre correspondance.)

Paris, 3 novembre.

Demain s'ouvre une session qui peut avoir les plus graves conséquences pour nos destinées, soit par les résolutions que peut prendre l'Assemblée, soit par la dissolution et des élections générales qui nous livreront à une lutte violente entre le bonapartisme et le radicalisme. Car les divers groupes conservateurs, en manquant à la mission que le pays leur avait donnée en 1871, c'est-à-dire en ne rétablissant pas la monarchie, placent la France entre deux abîmes, le césarisme et la commune.

Les conservateurs cherchent en vain des expédients pour échapper à cette alternative également funeste aux intérêts de la nation. M. Buffet épuise son honnêteté, son courage et son talent à maintenir un de ces expédients impuissants contre la violence des passions dictatoriales et anarchiques. Le vice-président du conseil est attaqué par les royalistes pour avoir fait la république, et par les républicains pour nous avoir donné une constitution qui n'est que la monarchie, sans le roi, comme a essayé de le démontrer M. Louis Blanc dans sa dernière lettre. La situation est fausse pour tout le monde, royalistes et républicains, parce que nous ne sommes pas dans la vérité de nos institutions naturelles et de nos traditions. Tant que nous n'y serons pas rentrés, nous vivrons ou plutôt nous mourrons d'expédients stériles.

Pour le moment, il est certain que M. Thiers est rallié à la tactique parlementaire de M. Gambetta. Il répète à qui veut l'entendre que ce n'est plus la peine de risquer une attaque directe contre M. Buffet, que celui-ci tombera de lui-même, que cela viendra tout seul, etc.

La séance de demain sera donc, suivant toutes les probabilités, très calme, et la priorité pour la discussion de la loi électorale passera sans discussion sérieuse.

M. Decazes est, on le sait, député de la Gironde. On le dit en assez bons termes, avec le journal qui porte le nom de son département. Or, le correspondant de ce journal, chaque fois qu'il recommande « la guerre à outrance » au « cléricalisme » — comme dans sa dernière lettre, par exemple — ne manque point d'ajouter : « se dégager de toute solidarité cléricale, c'est faire acte de bon sens et de patriotisme; *c'est rendre service au gouvernement lui-même* qui, par la politique éclairée de M. le duc Decazes, cherche loyalement à s'affranchir de la compromettante amitié des cléricaux. »

On se demande si M. Decazes ne ferait pas bien aussi de s'affranchir « de la compromettante amitié » de la *Gironde*.

Les Versaillais sont toujours très émus par le projet de chemin de fer parlementaire : Mgr Mabile vient de joindre aussi sa protestation à l'enquête qui est ouverte.

Les journaux de Versailles publient une lettre de M. Delcourt, qui rappelle avoir soumis au ministre des travaux public un projet de chemin de fer qui a su mériter l'approbation officielle de M. le préfet et du conseil général de Seine-et-Oise, et M. l'ingénieur en chef dudit département, dans son rapport du 11 avril 1874, paragraphe 3, disait : « Nous pensons que l'avant-projet donné par M. Charles Delcourt, peut parfaitement servir de base à une concession et à toute l'instruction nécessaire pour arriver à la déclaration d'utilité publique. »

L'Assemblée fera bien de tenir un compte sérieux du projet présenté par M. Delcourt.

P. S. — Aujourd'hui à quatre heures, grande réunion des gauches.

A deux heures l'accord ne s'était pas encore établi entre ces groupes : dans la gauche républicaine, notamment les divergences de vues subsistaient aussi visibles que jamais. De grands efforts étaient faits par les partisans de l'interpellation préalable pour ramener à leurs idées les amis de M. Jules Simon. En somme, grande obscurité toujours sur ce qui va être décidé.

J'apprends que l'ambassadeur d'Allemagne, le prince de Hohenlohe, qui ne devait venir en France que vers la fin du mois, a devancé son retour et sera à Paris pour l'ouverture de la Chambre.

DE SAINT-CHÉRON.

ALSACE-LORRAINE. — Une correspondance tout récente, adressée à la *Gazette d'Ausbourg*, donne des détails fort curieux sur l'état des esprits dans la Lorraine annexée. Voici cette correspondance, dont chaque phrase serait à souligner :

« Dans ces derniers temps, diverses feuilles officielles allemandes ont de nouveau publié des articles et correspondances qui, à l'occasion des délibérations de la commission provinciale d'Alsace-Lorraine et du conseil général de Lorraine, se livrent aux plus agréables espérances et prétendent découvrir dans l'état des esprits le commencement d'un revirement. Par malheur, dans le pays, on ne voit pas tout en rose, et l'on croit qu'avant d'arriver à la réalisation de ces espérances on aura encore à exercer sa patience. Quand on regarde de près les délibérations en question, on ne peut y constater que la continuation de la tactique en usage jusqu'ici chez les annexés, et qui peut se résumer ainsi: chercher à obtenir le plus possible pour les intérêts matériels du pays, en évitant de s'engager dans des questions de principes et d'exprimer une adhésion sans réserve au nouvel état de choses. Un personnage considérable me disait à cet égard : que les annexés se considèrent, vis-à-vis de l'Allemagne, comme étant dans la situation d'habitants dun pays occupé, et occupé d'une façon transitoire. Or, tout le temps qu'il règnera de semblables idées, il ne veut être absolument question de revirement, et l'on aura raison de ne point faire de longtemps l'expérience de nouvelles élections représentatives; car elles tourneraient infailliblement comme les premières... »

Société industrielle du Nord de la France. — Assemblée générale mensuelle du 26 octobre 1875. — Présidence de M. Mathias.

Envois de brochures. — MM. les présidents des Chambres de commerce de Douai et de Dunkerque, ainsi que M. Musin, directeur de la condition publique de Roubaix, ont accompagné de lettres d'envoi les brochures qu'ils ont adressées à la Société.

Il leur en a été accusé réception avec remerciements.

Exposition d'hygiène et de sauvetage à Bruxelles. — M. A. Longhaye, président du Comité régional du Nord de la France pour l'exposition de Bruxelles, a adressé à M. le président quelques exemplaires des réglements généraux, récemment publiés, qui fixent les dispositions de cette exposition et les conditions d'admission. Après lecture donnée de la lettre d'envoi, M. Longhaye, présent à la séance, entre dans quelques détails sur le but et les conditions de l'exposition de Bruxelles; il annonce que les délais pour l'envoi des demandes d'exposer, fixés d'abord au 1er novembre, ont été reculés jusqu'au 15 décembre prochain. — M. le président Mathias s'unit à M. Longhaye pour engager les membres de la société à prendre part à l'exposition et au congrès humanitaires de Bruxelles.

Recherches géologiques. — M. Gosselet fait une communication sur la structure géologique du bassin houiller dans les concessions de Marly et de Crespin. Dans ces concessions le terrain houiller est limité au S. par le grès rouge qui vient le recouvrir par une faille oblique.

M. Gosselet trace au tableau la limite nord du grès rouge en modifiant légèrement, d'après le sondage d'Onnaing, la carte qu'il avait présentée à la Société géologique du Nord (Annales de la Société géologique du Nord II pl. I.) Il pense qu'entre Onnaing et l'ancien puits Notre-Dame (concession de Marly) la limite du grès rouge et du terrain houiller suit une ligne brisée qui représente une série de failles étayés.

Le terrain houiller des concessions de Marly et de Crespin appartient aux combles du sud. Il est séparé des combes du nord, dans la partie orientale du bassin (concession de Crespin) par un massif de calcaire dévonien renversé. C'est exactement la position du terrain houiller à Dour. M. Gosselet en conclut que le terrain houiller rencontré à Quiévrechain (concession de Crespin), sous le grès rouge, est le prolongement du bassin de Dour.

L'Assemblée a suivi avec le plus vif intérêt les développements donnés par M. Gosselet sur cette question, dont la portée est si considérable, et s'associe aux remerciements exprimés par M. le président.

Aspirateurs et souffleries par jets de vapeur. — M. Boivin, ingénieur à Lille, fait sa communication sur l'*utilisation des forces vives de la vapeur* par les appareils dits à jet de vapeur. Après une introduction consacrée à la théorie des appareils à jet de vapeur en général, soit à injection d'eau, soit à propulsion d'air, il produit devant l'assemblée divers spécimens de ces appareils et de nombreux dessins représentant les objets en grandeur d'exécution. Il démontre, en citant de nombreuses expériences et des résultats obtenus par des applications en grand, qu'il est bien inutile d'employer dans l'industrie la vapeur par l'intermédiaire de cylindres, pistons, tiroirs, manivelles, bielles, pompes, etc., tous agencements dispendieux et encombrants et souvent dangereux à manier. La plus grande partie, en effet, de la force vive de la vapeur, se trouve absorbée en pure perte par tous ces organes.

L'emploi des appareils à jet de vapeur est en général exempt de ces inconvénients. Ils procèdent presque tous à l'utilisation directe d'un jet de vapeur très mince, soit cylindrique, soit annulaire et qui, dirigé dans des ajutages appropriés, entraîne avec lui des liquides ou des gaz, en leur communiquant sa vitesse. On obtient ainsi une aspiration et un refoulement qu'on peut utiliser séparément ou simultanément. Il n'y a pas le moindre mécanisme; étant donné un producteur de vapeur et un appareil, il suffit de la manœuvre d'un robinet pour produire les effets auxquels il est destiné.

L'énumération des applications des appareils à jet de vapeur est très longue; M. Boivin ne cite que les principales et celles qui ont donné des résultats consacrés par l'industrie pratique. Telles sont :

L'*injecteur alimentateur* des chaudières à vapeur connu sous le nom de Giffard, du nom de son inventeur, et qui a subi bien des transformations pour être rendu absolument maniable par tous les chauffeurs.

Les *élévateurs*, qui vont chercher les liquides à toutes profondeurs pour les refouler à toutes hauteurs. Ces élévateurs, qui n'ont ni aiguille, ni organe intérieur autre qu'un simple cône métallique, peuvent être appliqués à tous liquides, acides ou alcalins, chauds ou froids, fluides ou boueux. Il y a des élévateurs construits pour augmenter la température des liquides ou les laisser à peu près à leur température initiale.

Le *condenseur Korting*, dont l'emploi est très fréquent aujourd'hui est une application d'un injecteur prenant en charge de l'eau froide animée d'une certaine vitesse produite par sa descente d'un réservoir supérieur. Sa forme est celle d'un tuyau de grosseur proportionnée à la capacité du cylindre de la machine. En le mettant en communication avec l'orifice d'échappement, il produit un vide égal à celui des meilleurs condenseurs ordinaires. Son application à toute machine à haute pression est possible sans le moindre arrêt et sans dépense importante.

Parmi les appareils à propulsion de fluides gazeux il faut ranger :

Les *souffleurs*, qui activent la combustion sous les grilles des générateurs et font brûler les plus mauvais charbons.

Les *ventilateurs*, qui envoient l'air chargé de vapeur dans les fours métallurgiques et dans les fours gazogènes.

Les *aspirateurs pneumatiques*, destinés à produire le vide et pouvant activer les filtrations, les évaporations; ceux qui sont appliqués à l'aérage des mines et ateliers, au séchage dans les étuves, etc., etc.

Une des plus curieuses applications est celle qui consiste à élever les matières granuleuses ou pulvérulentes, ou celles qui sont additionnées d'une certaine quantité de liquide. On peut ranger dans ce nombre les cendres, les grains, le malt, le noir animal, le sable et beaucoup de sels provenant de préparations chimiques.

M. le président remercie M. Boivin de son intéressante étude et l'assemblée témoigne par ses applaudissements l'intérêt qu'elle attache à ces moyens si simples d'utiliser la vapeur.

Etude sur la composition des fuchsines commerciales. — M. Ladureau présente les résultats de recherches spéciales qu'il a faites sur les couleurs d'aniline, et en particulier sur la fuchsine, il commence par retracer l'historique de ces couleurs, leur découverte, leurs diverses appellations, et enfin leurs divers modes de fabrication. Il donne ensuite la composition des fuchsines de sept marques différentes en prenant pour point de départ l'une des plus anciennes qui se vendait 54 francs le kil. et ne contenait que 50 0/0 de matière colorante pure et 31 0/0 de résidus organiques insolubles. L'analyse des produits actuels constate un immense progrès réalisé dans cette fabrication, puisque leur teneur en matière colorante s'élève à 75 0/0, que les résidus ne sont que de 1,50 et que le prix s'est abaissé à 20 fr. le kil.

M. Ladureau a examiné ces résidus insolubles, qui, à la température de l'ébullition, à laquelle la teinture se fait ordinairement, se présentent en masses poisseuses, noirâtres, adhérant au tissu et formant des taches impossibles à enlever. Suivant M. Ladureau, ces substances, qui se retrouvent dans tous les produits rouges, violets, bleus, etc., dérivés de l'aniline, seraient presque entièrement composés par une matière colorante à peu près de la même nature que celle dont elles faisaient partie; elles sont généralement solubles dans l'alcool, mais surtout dans l'acide acétique qui, même très-étendu, les dissout entièrement. Il y aurait donc là un moyen de les utiliser en lavant à l'acide acétique les appareils qui ont servi pendant un certain temps à filtrer les dissolutions colorées.

M. le président remercie M. Ladureau de cette intéressante communication.

Scrutin. — Il est procédé au dépouillement du scrutin pour l'admission d'un nouveau membre, présenté à la dernière assemblée. A l'unanimité M. Léon Saphore, ingénieur constructeur à Douai, présenté par MM. Kuhlmann et Hechstetter, est proclamé membre de la Société.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous apprenons que monsieur le procureur général près la cour de Douai vient d'adresser à monsieur le président du tribunal de commerce de Roubaix des instructions à effet de réunir la commission chargée de la révision de la liste électorale des commerçants patentés ayant le droit de nommer les membres du tribunal et de la chambre de commerce de Roubaix.

La liste électorale comprend le dixième des commerçants inscrits à la patente; pour y être inscrit il faut être Français et connu par un esprit d'ordre et de probité notoires.

Par suite de décès, de changement de domicile, de retraite des affaires ou d'incapacités légales, il y a lieu chaque année de pourvoir aux vacances qui se produisent. Aussi nous engageons ceux de nos concitoyens qui, n'étant pas encore compris sur la liste, croiraient avoir des droits pour y être portés, à adresser leurs demandes par lettres à monsieur le président du tribunal de commerce de Roubaix, président de la commission. La commission pourra ainsi statuer utilement sur les demandes d'admissions.

—

Nos députés, MM. Baucarne-Leroux, Descat et Deregnaucourt, sont partis hier, pour Versailles.

—

Un mouvement vient d'avoir lieu dans le personnel des commissaires de police du département :

M. Cormier est nommé inspecteur de 1re classe, à Jeunont, — chemin de fer du Nord, — en remplacement de M. Olivier qui a reçu une autre destination. M. Cormier occupait, à Bellegarde (Ain) un emploi identique, sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée.

M. Barroyer, inspecteur spécial à Tourcoing, passe en qualité de commissaire de police à Cambrai, où il remplace M. Requière.

M. Rouin, commissaire de police à Avesnes, est nommé inspecteur spécial à Tourcoing.

M. Requière, commissaire de police à Cambrai, passe en la même qualité à Roubaix.

M. Broyer, commissaire à Roubaix, passe à Lille (mêmes fonctions) en remplacement de M. Thomain, ancien commissaire central à Roubaix, transféré à Nantes.

M. Lalie, ancien sous-officier de gendarmerie, est nommé commissaire à Marcoing. (Création d'emploi).

—

La cour de Rouen vient de juger une question d'un intérêt trop général pour que nous ne portions pas à la connaissance de nos lecteurs la solution consacrée. Il s'agit de savoir si le cultivateur qui écrème, totalement ou partiellement, le lait qu'il distribue à ses clients, commet le délit de vente de marchandises falsifiées prévu et puni par la loi du 27 mars 1854, art. 1er, et par l'art. 323 du code pénal.

Le tribunal d'Evreux, par un jugement en date du 8 juillet dernier, avait résolu affirmativement la question. Les prévenus avaient interjeté appel du jugement. La cour a confirmé purement et simplement la décision de première instance, en écartant, toutefois, la solidarité prononcée contre les prévenus pour le paiement des amendes.

—

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* :

« M. de Vareilles-Sommières, agrégé à la Faculté de droit de Poitiers, est nommé professeur de droit commercial et doyen de la nouvelle Faculté de Lille.

» Ajoutons que la Faculté de Lille comptera, en outre, parmi ses professeurs, deux docteurs de la Faculté de Poitiers, dont on connaît le mérite, MM. Trolley et Grousseau.

» Ce n'est pas sans de profonds regrets que notre ville verra M. Vareilles-Sommières s'éloigner d'elle.

» Lauréat du grand concours, ayant obtenu dans ses études tous les genres de succès universitaires, offrant déjà le type de l'homme complet, à l'âge où tant d'autres se contentent de donner des espérances, le jeune professeur de droit s'était créé parmi nous une situation dont le couronnement local devait certainement faire honneur à notre ville.

» Appelé à inaugurer, à Lille, en qualité de doyen de la Faculté de droit, la nouvelle loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, M. de Vareilles-Sommières va trouver dans cette vaste cité un théâtre plus étendu pour son mérite que celui qu'il avait à Poitiers. Mais il ne saurait rencontrer dans le chef-lieu du département du Nord plus de sympathies pour sa personne et d'estime pour son talent qu'il ne s'en était acquis dans sa ville natale. »

—

La messe inaugurale de la rentrée des tribunaux a eu lieu aujourd'hui. L'organisation du roulement pour l'année 1875 a été arrêtée comme suit :

1re chambre. — M. Le Roy, président, MM. Tellier et Gentil, assesseurs. Audiences civiles, jeudi, vendredi et samedi, à midi.

2e chambre. — M. Parenty, vice-président, MM. Hedde et Coquelin, assesseurs. Audiences, lundi, mardi et mercredi, à midi. Flagrants délits correctionnels et affaires civiles.

3e chambre. — M. de Valroger, vice-président, MM. Longueville et Casati, assesseurs. Audiences à onze heures et demie. Affaires correctionnelles.

—

La circulaire suivante a été adressée aux recteurs par le ministre de l'instruction publique, au sujet de l'enseignement des langues vivantes :

» Monsieur le recteur,

» L'inspection générale m'a signalé dans l'enseignement des langues vivantes certaines lacunes très regrettables. Ainsi le programme prescrit par le conseil supérieur de l'instruction publique serait mal suivi dans un grand nombre de cours ; le choix et la correction des devoirs et des compositions laisseraient beaucoup à désirer; *la langue parlée* serait peu ou point enseignée; enfin la traduction et le commentaire des auteurs ne se feraient pas avec soin ou ne se feraient pas du tout, les professeurs se contentant des explications des élèves. J'appelle toute votre attention sur ces lacunes, et vous invite à adresser des instructions en conséquence à MM. les chefs d'établissements publics d'instruction secondaire du ressort de votre académie.

» Recevez, monsieur le recteur, etc.

» Le ministre de l'intruction publique, des cultes et des beaux-arts,

« H. WALLON. »

—

Le Révérend Père Boulanger contait hier, dans la chapelle du cercle catholique de Cambrai, avec cette éloquence qui fait penser à Lacordaire, un fait qui demande à être cité, parce que de ce fait sort un enseignement plus que jamais profitable.

C'était à Lille, il y a trois ans, au mois d'août 1872. Conduits par leur comité, les ouvriers des cercles lillois s'étaient rendus en pélerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. Ce pélerinage ils l'avaient fait publiquement et ostensiblement, comme tout honnête homme doit faire toute honnête action.

Les messieurs de la liberté et de la fraternité profitèrent de cette franchise pour se venger, ainsi que ces gens de grand cœur d'ordinaire se vengent : en lâches.

Le lendemain du pélerinage un des ouvriers-pélerins se présente à son atelier. Quelques sifflets l'accueillent : il se met au travail sans paraître entendre. Aux sifflets succèdent les outrages : même silence. Ceci ne faisait point l'affaire des meneurs, il fallait aller plus loin. Un premier coup fut donné ; l'ouvrier fit quelques observations et continua sa besogne. Pareille douceur n'entrait point dans les choses prévues. Cependant on ne pouvait laisser le plan inachevé. On en vint aux crachats, aux ordures, puis enfin, lorsque la bestiale colère fut montée à son comble chez ces hommes, tous ensemble se ruèrent en furieux sur leur compagnon coupable de catholicisme, et assouvirent sur lui leur rage impie.

Pendant quinze jours cet ouvrier promena, à travers les rues de Lille, sa pauvreté et sa misère. Pendant quinze jours les ateliers fermèrent leur porte à ce pestiféré de la Croix et de l'Eucharistie.

Lui, portait fièrement sa douleur, recommandant à Dieu son épouse et ses enfants, mais disant haut et à qui voulait l'entendre, que s'il avait à refaire ce qu'il avait fait, il le referait encore, dût la même persécution de nouveau l'atteindre et de nouveau le réduire en l'état où il se trouvait.

Voilà nos hommes, voilà leurs hommes. Voilà notre liberté, voilà leur liberté. Voilà notre fraternité, voilà leur fraternité. (*Emancipateur.*)

—

Hier à 1 heure a eu lieu à la préfecture la revue des gardes-champêtres de l'arrondissement de Lille. Etaient présents les commissaires centraux, commissaires particuliers et autres chefs du service de police. M. le préfet avait délégué pour présider à la revue un de ses conseillers de préfecture. Les gardes ont mérité des éloges pour leur bonne tenue. On a remarqué que, tandis que les gardes-champêtres ruraux portaient l'habit découpé en filet avec la large banderolle rouge à liseret jaune passée en sautoir, ceux de Roubaix n'avaient que la simple tunique.

—

Un maître plafonneur de la rue Mimn, M. Chantry, travaillait hier à la maison de Mme veuve Cornille, rue de la Promenade. L'échelle mal calée sur laquelle il était monté glissa, le précipitant d'une hauteur de deux mètres. Cette chute s'est faite dans des conditions exceptionnellement malheureuses, car Chantry a reçu à la tête et à l'échine des contusions jugées d'abord très-graves. Les dernières nouvelles du blessé laissent toutefois un meilleur espoir.

—

Hier, au train qui passe en gare de Roubaix, à 11 h. 23, un contrôleur, Charles Crouin, qui demeure à Lille, a eu un pied pris entre deux tampons, au moment où il reprenait le marche-pied. Il y a laissé le talon de sa chaussure; en outre la compression lui a fait éprouver sur le moment, une très vive douleur, qui lui a arraché des cris, mais il sera quitte de tout mal plus grave. Une heure après l'accident, il est remonté sur un train de marchandises, qui l'a ramené à Lille, en état de reprendre le service.

—

Il y a des gens qui ont la tête bien près du bonnet, mais où va se loger la susceptibilité? Un vagabond de Valenciennes, Stanislas Dabry, circulait hier dans nos rues, sa mine suspecte attira l'attention d'un de nos agents. Blessé au vif de se voir examiné de si près, notre individu, qui n'a ni feu ni lieu, se porta vers l'agent avec un mouvement de colère qui se traduisit au même moment par les épithètes de vaurien, gredin, et tout le vocabulaire. Dubry avait bien mérité d'aller au dépôt.

—

Un cordonnier nommé Félix Dewaine avait été expulsé, il y a deux ans, à la suite d'une condamnation pour vol. Rentré à Roubaix, il vient d'être arrêté chez une veuve Vercamère. Il est âgé de 55 ans.

—

MARCHÉ AUX GRAINS DE LILLE DU 3 NOVEMBRE 1875.

Blés blancs : hectolitres amenés, 843 ; vendus, 773.

Blés macaux : hectolitres amenés, 102; vendus, 102.

Prix des blés blancs, de 20 à 24 » » l'hectol.

Prix des blés macaux, de 17 50 à 21 25 l'hectol.

Vente active. — Hausse moyenne de 50 cent. à l'hectolitre.

Remis en magasin, 70 hectol. de blés blancs et » de macaux.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille PENNEL-BONAVE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Caroline-Joseph BONAVE, veuve de Monsieur Alexandre PENNEL, décédée à Roubaix, le 3 novembre 1875, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le vendredi 5 novembre 1875, à 9 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour à 4 heures et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le samedi 6, à 10 heures, en l'église St-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, n° 30.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.64	1.36	1.07
Vache	»	1.60	1.22	1.09
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.81	1.42	1.27
Mouton	»	1.85	1.75	1.55
Porc	»	1.60	1.55	1.50

Roubaix, le 30 Octobre 1875.

Le Maire de Roubaix.

C. DESCAT.

Faits divers

— Le chemin de fer du Nord a apporté hier, à Paris, 164.000 kilogr. de marée.

— Le froid assez vif qui commence à sévir cause sans doute les cas assez fréquents d'apoplexie foudroyante que l'on relève en ce moment. Hier encore, une femme âgée d'une quarantaine d'années est tombée, rue Grange-aux-Belles, foudroyée subitement. On a transporté son cadavre à l'hôpital Saint-Louis, en attendant que l'on connaisse son identité.

— On nous signale l'installation dans les chantiers de l'Hôtel-de-Ville de Paris d'une nouvelle machine à tailler la pierre. C'est au moyen de deux cylindres tournants et munis de deux marteaux mobiles, que la pierre est entamée avec beaucoup de douceur et de régularité. Cette machine, paraît-il, fait le travail de quinze hommes en moyenne. Elle constitue une économie de 70 0/0 sur la main d'œuvre.